

**Session extraordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le mardi 11 décembre 2020, à 8h00  
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté  
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé  
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La secrétaire de direction	Isabelle Dagenais
	La greffière	Geneviève Lazure

---

2020-12-11 - 426

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 8h00 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2020-12-11 - 427

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2020-12-11 - 428

***Adoption - Règlement numéro 1002***

***Règlement décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, des diverses taxes de tarification ainsi que de la tarification pour les coûts des différents services et activités offerts par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2021***

**Attendu** la présentation du projet de règlement numéro 1002 lors de la séance tenue le 8 décembre 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 8 décembre 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

2020-12-11 - 428

*(suite)*

**D'adopter** le règlement numéro 1002 décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, des diverses taxes de tarification ainsi que de la tarification pour les coûts des différents services et activités offerts par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2021;

ADOPTÉ

2020-12-11 - 429

**Adoption - Règlement numéro 1003**  
**Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

**Attendu** la présentation du projet de règlement numéro 1003 lors de la séance tenue le 8 décembre 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 8 décembre 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement numéro 1003 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$;

ADOPTÉ

2020-12-11 - 430

**Adoption - Règlement numéro 1005**  
**Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la mise aux normes et l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable**

**Attendu** la présentation du projet de règlement numéro 1005 lors de la séance tenue le 8 décembre 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 8 décembre 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement numéro 1005 concernant la création d'une réserve financière pour la mise aux normes et l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable;

ADOPTÉ

2020-12-11

**Période de questions**

Aucune question n'est posée, puisque l'assemblée a lieu en visioconférence.

2020-12-11 - 431

*Levée de l'assemblée*

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Geneviève Lazure, greffière